

RAPPORT DE LA COMMISSION
CONCERNANT
LE PREAVIS MUNICIPAL N°4-2/18

Règlement sur les transports scolaires de
CHAVORNAY pour l'Etablissement
primaire et secondaire de Chavornay et
Environs (EPSCE) – 2^{ème} version

Chavornay, le 6 juin 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes Aline Baù, Nadia Gloor et de MM. Sébastien Malherbe, Alain Schlaefli et Marc Kunze rapporteur, s'est réunie le 6 juin 2018 afin de débattre sur le préavis relatif aux transports scolaires.

Une fois n'est pas coutume, la commission n'a pas jugé utile de rencontrer M. Didier Lombardet Municipal délégué. En effet, cette 2^{ème} version du règlement n'apporte que des modifications d'ordre cosmétique qui ne change en rien le fond du 1^{er} règlement qui avait été adopté lors du conseil communal du 15 juin 2017.

Dès lors, fondée sur ce qui précède, la commission n'a aucun commentaire à apporter et soutient à l'unanimité le préavis municipal qui lui est soumis et invite le Conseil communal à prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 4-2/18
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le règlement sur les transports scolaires de Chavornay pour l'EPSCE tel que présenté.

La Commission

Aline Baù :



Nadia Gloor :



Alain Schlaefli :



Sébastien Malherbe :



Marc Kunze, rapporteur :

